



TROPHEE DE LA



LA MANCHE



2023



PICTOGRAMMES



Parking Officiels



Départ



Parking Equipe/Coueurs



Meilleur Grimpeur



Permanence



Arrivée



Présentation des coureurs



Protocole



Hôtel

HÔTELS



PEP 93

4 Rue Pierre Curie
50580 Portbail sur Mer
Tel : +33 (0)2 33 04 82 14

Brît Hôtel

12 Rue du Ferrage
50430 Lessay
Tel : +33 (0)2 33 45 60 01

VVF

13 Av. Pasteur
50580 Portbail sur Mer
Tel : +33 (0)2 33 04 80 84

La Pocatière

25 Bd. d'Alsace Lorraine
50200 Coutances
Tel : +33 (0)2 33 45 13 77

Le CAP

6 Rue du Port
50270 Barneville Carteret
Tel : +33 (0)2 33 53 85 89

Hôtel de Paris

8 Place de l'Église
50270 Barneville Carteret
Tel : +33 (0)2 33 93 17 60

Hôtel de Jersey

4 Rue de la Sablière
50270 Barneville Carteret
Tel : +33 (0)2 33 04 91 23

Hôtel des Isles

9 Bd. Maritime
50270 Barneville Carteret
Tel : +33 (0)2 33 04 05 99

OFFICIELS

COMPETITIONS

Directeur de l'épreuve : Mickael Lemardelé : 06 70 57 38 13

Responsable Organisation : André Quentin : 06 87 90 52 75

Permanence : Mattéo Ruet

Speaker : Daniel Mangeas

Photo-finish : Gérard Brault

SERVICE MEDICAL

Denis Pillet : 06 10 69 94 12

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président du jury : Danielle Delimauges

Membres du jury : Patrick Tesson, Pierre Aubernon

Juge à l'arrivée : François Morel

Arbitre moto : Florent Lenouvel, Jean François Pain

LOGISTIQUE

Responsable dossard : Marie-Jo Quentin

Responsable restauration : Marie-Jo Quentin

VEHICULE OFFICIELS

Responsable parc automobile : Patrick Leclerc

Chauffeurs :

Responsable moto : Jean-François Lavolo

Moto Info : L'Echappée

Dépannage Neutre : L'Echappée

HÔPITAUX

Ville	Etablissement	Adresse	Téléphone
Valognes	CHPC : Hôpital Simone Veil	1 Avenue du Huit Mai 1945	02 33 20 70 00
Cherbourg	CHPC : Hôpital Louis Pasteur	46 Rue du Val de Saire	02 33 20 70 00
Coutances	Centre Hospitalier de Coutances	2 Rue de la Gare	02 33 47 40 00
St-Lô	Centre Hospitalier Mémorial	715 Rue Henri Dunant	02 33 06 33 33

PERMANENCE

SAMEDI 15 AVRIL DE 10H00 A 13H00

Salle Polyvalente – 5 Place Edmond Laquaine, 50580 Portbail sur Mer

Retrait des dossards : Salle Polyvalente de 10h00 à 12h00

Réunion des Directeurs sportifs : Salle Polyvalente à 12h30

Présentation des équipes et signature : Podium Région Normandie à 12h30

INFO PRATIQUE, ATTENTION !

POUR LES COUREURS PARTICIPANT AUX 2 JOURS, LES DOSSARDS RESTE LES MEMES.
Les dossards devront être rendus à la permanence la dernière journée de participation (soit le Samedi soir ou le Dimanche soir).

SUIVEURS, ATTENTION !

Tous les pilotes (autos et motos) évoluant à l'échelon course doivent être licenciés à la FFC et **ne doivent pas avoir consommé d'alcool.**

Radio Course Obligatoire : 157.575 (Les radios sont prêtées par L'échappée sur le parking officiels si vous n'en possédez pas).

PLAN DE DEPART



Composition Course

12,500 km X 5tours

11,800 km X 8 tours

7,200 km X 2 tours

Total de la Course : 171,3 km



Départ

Km 0 – Rue Hellouin
13h30



Grimpeurs

Km 17,2 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 8% - PTS : 5-3-2-1

Km 42,2 – Monté du Mont Thomas
0,500 km à 8% - PTS : 5-3-2-1

Km 66,8 – Monté de La Raterie
0,550 km à 9% - PTS : 5-3-2-1

Km 90,4 – Monté de La Raterie
0,550 km à 9% - PTS : 5-3-2-1

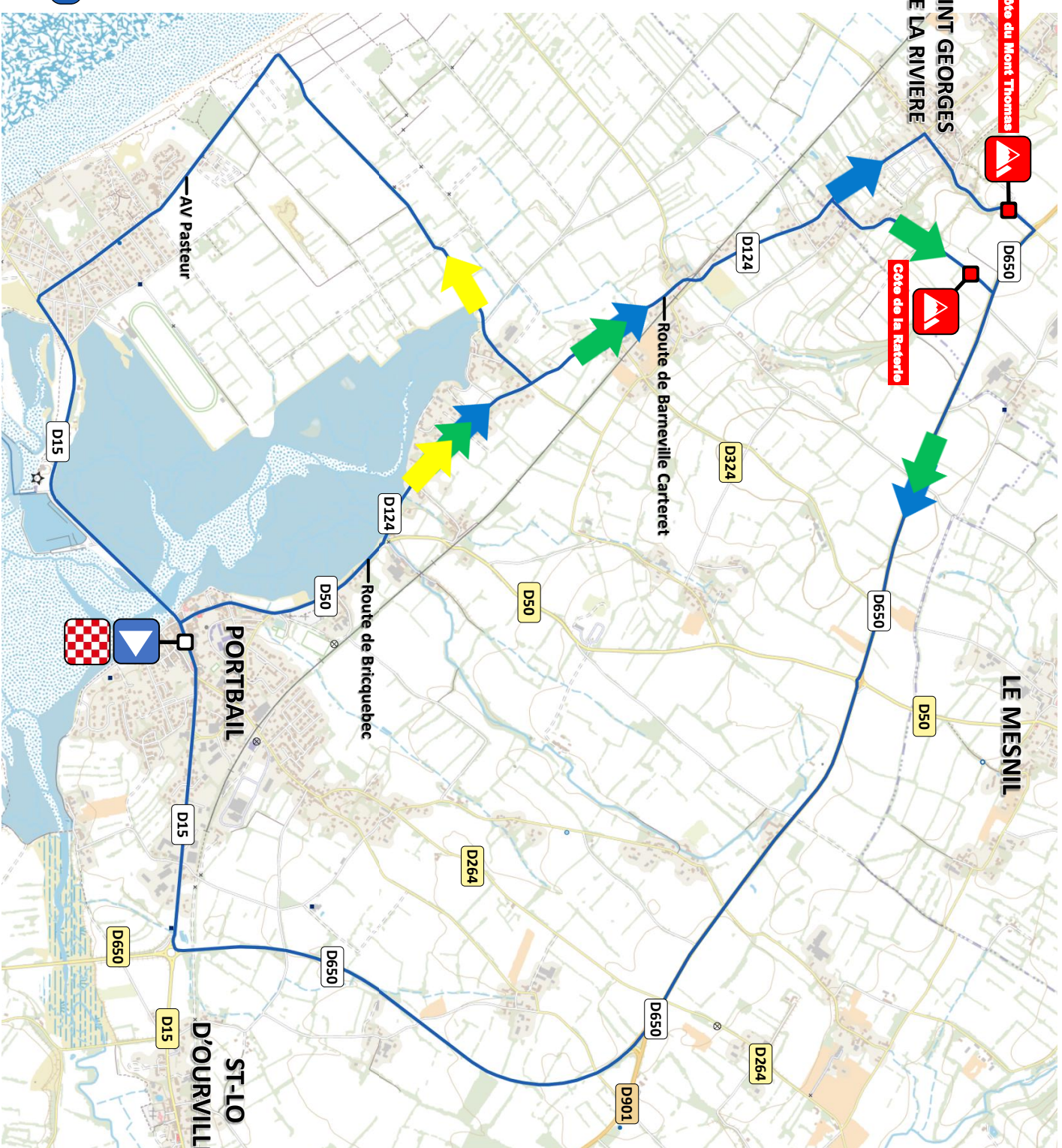
Km 114 – Monté de La Raterie
0,550 km à 9% - PTS : 5-3-2-1

Km 137,6 – Monté de La Raterie
0,550 km à 9% - PTS : 5-3-2-1



Arrivée

Km 171,3 – Rue Du Père Albert
Largeur de la route : 6m



PLAN



ITINÉRAIRE HORAIRE

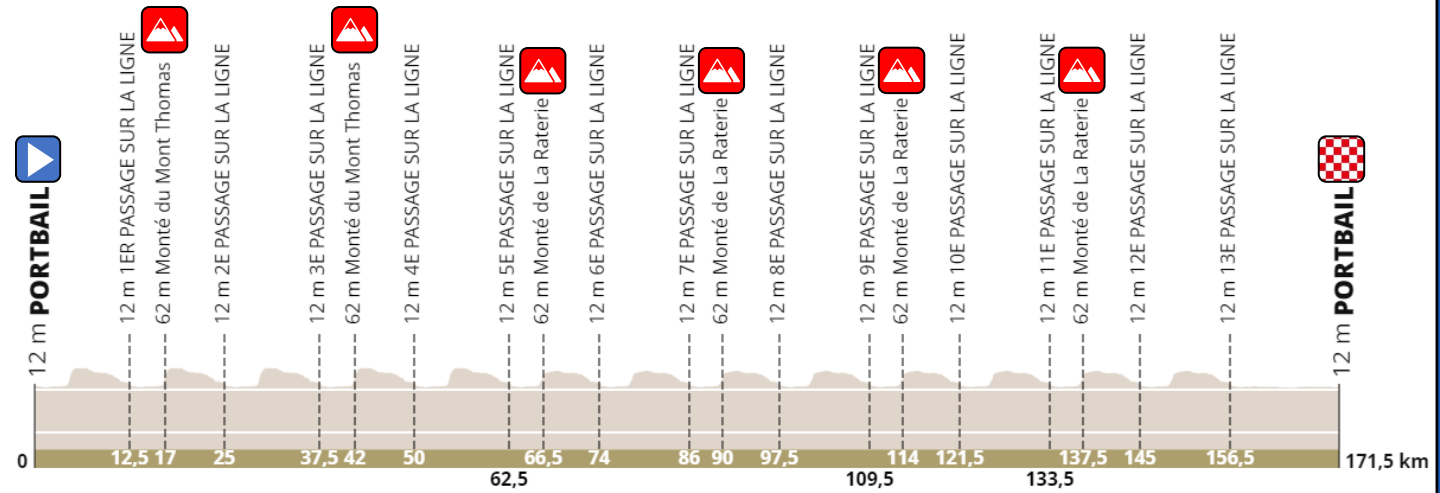
LE SUPER G EN COTENTIN

Samedi

9

KM		HORAIRES				
A parcourir	Parcours			45 km/h	43 km/h	41 km/h
171,3	0	D15	Rue Hellouin	13:30:00	13:30:00	13:30:00
170,8	0,5	D50	Route de Bricquebec	13:30:40	13:30:42	13:30:44
170,2	1,1	D124	Route de Barneville	13:31:28	13:31:32	13:31:37
167,6	3,7		St Georges de la Rivière	13:34:56	13:35:10	13:35:25
167,2	4,1	D132	Pied du Mont Thomas	13:35:28	13:35:43	13:36:00
166,6	4,7		Rue Du Mont Thomas	13:36:16	13:36:33	13:36:53
164,3	7	D650	Giratoir D650-D50	13:39:20	13:39:46	13:40:15
162,5	8,8		Carrefour D650-D903	13:41:44	13:42:17	13:42:53
160,1	11,2	D15	Giratoir D650-D15	13:44:56	13:45:38	13:46:23
158,8	12,5		1 ^{er} Passage sur la Ligne (14)	13:46:40	13:47:27	13:48:18
154,1	17,2	D132	Rue Du Mont Thomas	13:52:56	13:54:00	13:55:10
146,3	25		2 ^e Passage sur la Ligne (13)	14:03:20	14:04:53	14:06:35
133,8	37,5	D15	3 ^e Passage sur la Ligne (12)	14:20:00	14:22:20	14:24:53
129,1	42,2	D132	Rue Du Mont Thomas	14:26:16	14:28:53	14:31:45
121,3	50		4 ^e Passage sur la Ligne (11)	14:36:40	14:39:46	14:43:10
108,8	62,5	D15	5 ^e Passage sur la Ligne (10)	14:53:20	14:57:13	15:01:28
108,3	63	D50	Route de Bricquebec	14:54:00	14:57:54	15:02:12
107,7	63,6	D124	Route de Barneville	14:54:48	14:58:45	15:03:04
105,1	66,2	VC	Pied de la Raterie	14:58:16	15:02:22	15:06:53
104,5	66,8		La Raterie	14:59:04	15:03:13	15:07:45
102,4	68,9	D650	Giratoir D650-D50	15:01:52	15:06:08	15:10:50
100,3	71		Carrefour D650-D903	15:04:40	15:09:04	15:13:54
98,3	73	D15	Giratoir D650-D15	15:07:20	15:11:52	15:16:50
97	74,3		6 ^e Passage sur la Ligne (9)	15:09:04	15:13:40	15:18:44
85,2	86,1		7 ^e Passage sur la Ligne (8)	15:24:48	15:30:08	15:36:00
80,9	90,4	VC	La Raterie	15:30:32	15:36:08	15:42:18
73,4	97,9	D15	8 ^e Passage sur la Ligne (7)	15:40:32	15:46:36	15:53:16
61,6	109,7		9 ^e Passage sur la Ligne (6)	15:56:16	16:03:04	16:10:32
57,3	114	VC	La Raterie	16:02:00	16:09:04	16:16:50
49,8	121,5	D15	10 ^e Passage sur la Ligne (5)	16:12:00	16:19:32	16:27:48
37,8	133,5		11 ^e Passage sur la Ligne (4)	16:28:00	16:36:17	16:45:22
33,5	137,8	VC	La Raterie	16:33:44	16:42:17	16:51:40
26,2	145,1	D15	12 ^e Passage sur la Ligne (3)	16:43:28	16:52:28	17:02:20
14,4	156,9		13 ^e Passage sur la Ligne (2)	16:59:12	17:08:56	17:19:37
13,9	157,4	D50	Route de Bricquebec	16:59:52	17:09:38	17:20:20
13,3	158	D124	Route de Barneville	17:00:40	17:10:28	17:21:13
12,3	159	D426E1		17:02:00	17:11:52	17:22:41
10,4	160,9	VC	Avenue Pasteur	17:04:32	17:14:31	17:25:28
8,9	162,4	D15	Route De La Plage	17:06:32	17:16:36	17:27:40
7,2	164,1	D50	Place Edmond Laquaine/Dernier Tour	17:08:48	17:18:59	17:30:09
7	164,3	D50	Route de Bricquebec	17:09:04	17:19:15	17:30:26
6,2	165,1	D124	Route de Barneville	17:10:08	17:20:22	17:31:37
5,2	166,1	D426E1		17:11:28	17:21:46	17:33:04
3,3	168	VC	Avenue Pasteur	17:14:00	17:24:25	17:35:51
1,8	169,5	D15	Route De La Plage	17:16:00	17:26:31	17:38:03
1	170,3		Route De La Plage/Flamme Rouge	17:17:04	17:27:38	17:39:13
0	171,3		Rue Hellouin	17:18:24	17:29:01	17:40:41

PROFIL



PLAN DES 5 DERNIERS KM



PLAN D'ARRIVEE



PROTOCOLE

Les coureurs indiqués ci-dessous doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée.

1) Classement individuel

Les 3 premiers

2) Classement par équipe

L'équipe entière et le directeur sportif

3) Le Plus Combatif

4) Classement du meilleur grimpeur

Le 1^{er} du classement du meilleur grimpeur

5) Trophée de la Manche

Le Leader; Le Leader Open 1

PRIX

1) Classement individuelle (Prix FFC)

1 ^{er}	336 €	6 ^e	109 €	11 ^e	41 €	16 ^e	12 €	21 ^e	6 €
2 ^e	252 €	7 ^e	88 €	12 ^e	34 €	17 ^e	8 €	22 ^e	6 €
3 ^e	201 €	8 ^e	67 €	13 ^e	24 €	18 ^e	8 €	23 ^e	6 €
4 ^e	168 €	9 ^e	59 €	14 ^e	20 €	19 ^e	7 €	24 ^e	6 €
5 ^e	134 €	10 ^e	55 €	15 ^e	17 €	20 ^e	7 €	25 ^e	6 €

2) Classement par équipes (Prix FFC)

1 ^{er}	165 €	2 ^e	102 €	3 ^e	63 €	4 ^e	52 €	5 ^e	30 €
-----------------	-------	----------------	-------	----------------	------	----------------	------	----------------	------

3) Classement du Meilleur Grimpeur (Prix FFC)

1 ^{er}	147 €	2 ^e	91 €	3 ^e	55 €	4 ^e	46 €	5 ^e	27 €
-----------------	-------	----------------	------	----------------	------	----------------	------	----------------	------

4) Classement U23

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

5) Classement Open 1

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

6) Prix de la combativité

1 ^{er}	100 €
-----------------	-------

Total des Prix distribué : 2655 €



Podium Trophée de la Manche Gainsbarre 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 | Organisation

L'épreuve LA GAINSBARRE est organisée par l'AG Hays du Puits / Organisateur : André Quentin 47 rue du Père Albert – 50580 Portbail sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le samedi 15 avril 2023.

Article 2 | Type D'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories, Elite, Open 1.
Elle est inscrite au calendrier national FFC.
L'épreuve est classée en classe Élite Nationale.

Article 3 | Participation

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est ouverte aux équipes, et à titre individuel.

Article 4 | Permanence

La permanence de départ se tient samedi 15 avril de 10h00 à 12h00 : Salle Polyvalente, 5 place Edmond Laquaine, Portbail.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h00 à 12h00.

La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h30 et aura lieu à la permanence de l'organisation. Le contrôle des signatures des coureurs aura lieu à 12h30, suivi du départ à 13h30 Rue du Père Albert.

Article 5 | Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575

Article 6 | Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Echappée.
Il est assuré au moyen de 2 véhicules et 1 moto.

Article 7 | Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.07 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 8 | Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue sur la D650 après le rond point et est matérialisée (début et fin de zone de ravitaillement). En dehors de cette zone à pied, le ravitaillement à partir des véhicules. Il sera autorisé à compter du km 30 jusqu'aux 20 derniers km.

Article 9 | Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.
Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 10 | Classement

La course fait l'objet des classements suivants:

- Classement Individuel;
- Classement du Meilleur Grimpeur;
- Classement par Équipes;
- Classement du plus combatif;
- Classement Trophée Crédit Mutuel;

a) Classement Individuel

Le Classement Individuel sera établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

b) Classement du meilleur Grimpeur

Le classement du Meilleur Grimpeur s'établit par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes, selon le barème suivant : 5-3-2-1 points respectivement du 1^{er} au 4^e coureur classé.



REGLEMENT PARTICULIER

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, le Classement Individuel départage les coureurs.

c) Classement par Équipes

Le classement par Équipes s'établit par l'addition des places des 3 premiers de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au Classement Individuel.

d) Prix de la combativité

Il sera établi par les journalistes.

e) Trophée Crédit Mutuel

Un classement challenge est réalisé sur les 2 jours par addition des places de 2 courses.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par la place du classement de La Gislard.

Les vainqueurs des classements annexes suivants :
Le Meilleur Grimpeur, La 1^{ère} équipe, le plus combatif ;
Le Leader et le Leader Open 1 du Trophée de la Manche.

Article 14 | Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 11 | Prix

Les prix suivants sont attribués :

Classement Individuel : 1677 / 25

Classement par Equipes : 412 / 5

Classement du Meilleur Grimpeur : 366 / 5

Le total général des prix (FFC) distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2 455 €.

Article 12 | Anti-Dopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage se situe à la salle des sociétés de Portbail (face à la mairie).

Article 13 | Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée :

Les 3 premiers de l'épreuve ;



Arrivée Gainsbarre 2022 - Crédit : Jacques Marcel Blondel

Partenaires
Institutionnels



Partenaires



Partenaires
Média



OFFICIELS

COMPETITIONS

Directeur de l'épreuve : Mickael Lemardelé : 06 70 57 38 13

Responsable Organisation : André Quentin : 06 87 90 52 75

Permanence : Mattéo Ruet

Speaker : Daniel Mangeas

Photo-finish : Gérard Brault

SERVICE MEDICAL

Denis Pillet : 06 10 69 94 12

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président du jury : Pierre Aubernon

Membres du jury : Danielle Delimauges, François Morel

Juge à l'arrivée : Patrick Tesson

Arbitre moto : Florent Lenouvel, Jean François Pain

LOGISTIQUE

Responsable dossard : Marie-Jo Quentin

Responsable restauration : Marie-Jo Quentin

VEHICULE OFFICIELS

Responsable parc automobile : Patrick Leclerc

Chauffeurs :

Responsable moto : Jean-François Lavolo

Moto Info : L'Echappée

Dépannage Neutre : L'Echappée

HÔPITAUX

Ville	Etablissement	Adresse	Téléphone
Valognes	CHPC : Hôpital Simone Veil	1 Avenue du Huit Mai 1945	02 33 20 70 00
Cherbourg	CHPC : Hôpital Louis Pasteur	46 Rue du Val de Saire	02 33 20 70 00
Coutances	Centre Hospitalier de Coutances	2 Rue de la Gare	02 33 47 40 00
St-Lô	Centre Hospitalier Mémorial	715 Rue Henri Dunant	02 33 06 33 33

PERMANENCE

DIMANCHE 16 AVRIL DE 10H00 A 13H00

Mairie – 1 place Léon Le Souhaitier, 50490 Saint Sauveur Lendelin

Retrait des dossards : Mairie de 10h00 à 12h00

Réunion des Directeurs sportifs : Mairie à 12h30

Présentation des équipes et signature: Podium Région Normandie à 12h30

INFO PRATIQUE, ATTENTION !

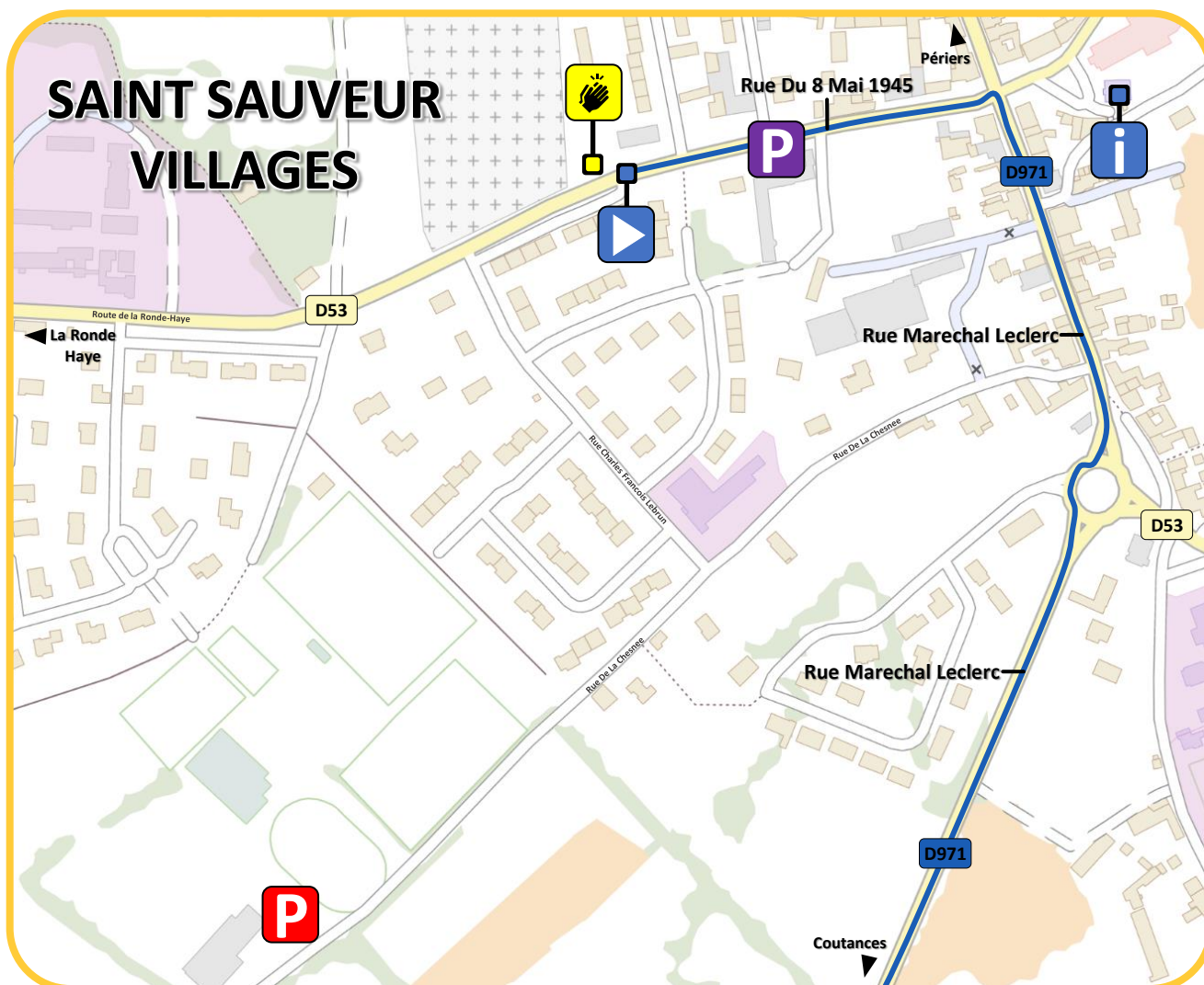
POUR LES COUREURS PARTICIPANT AUX 2 JOURS, LES DOSSARDS RESTE LES MEMES.
Les dossards devront être rendus à la permanence la dernière journée de participation (soit le Samedi soir ou le Dimanche soir).

SUIVEURS, ATTENTION !

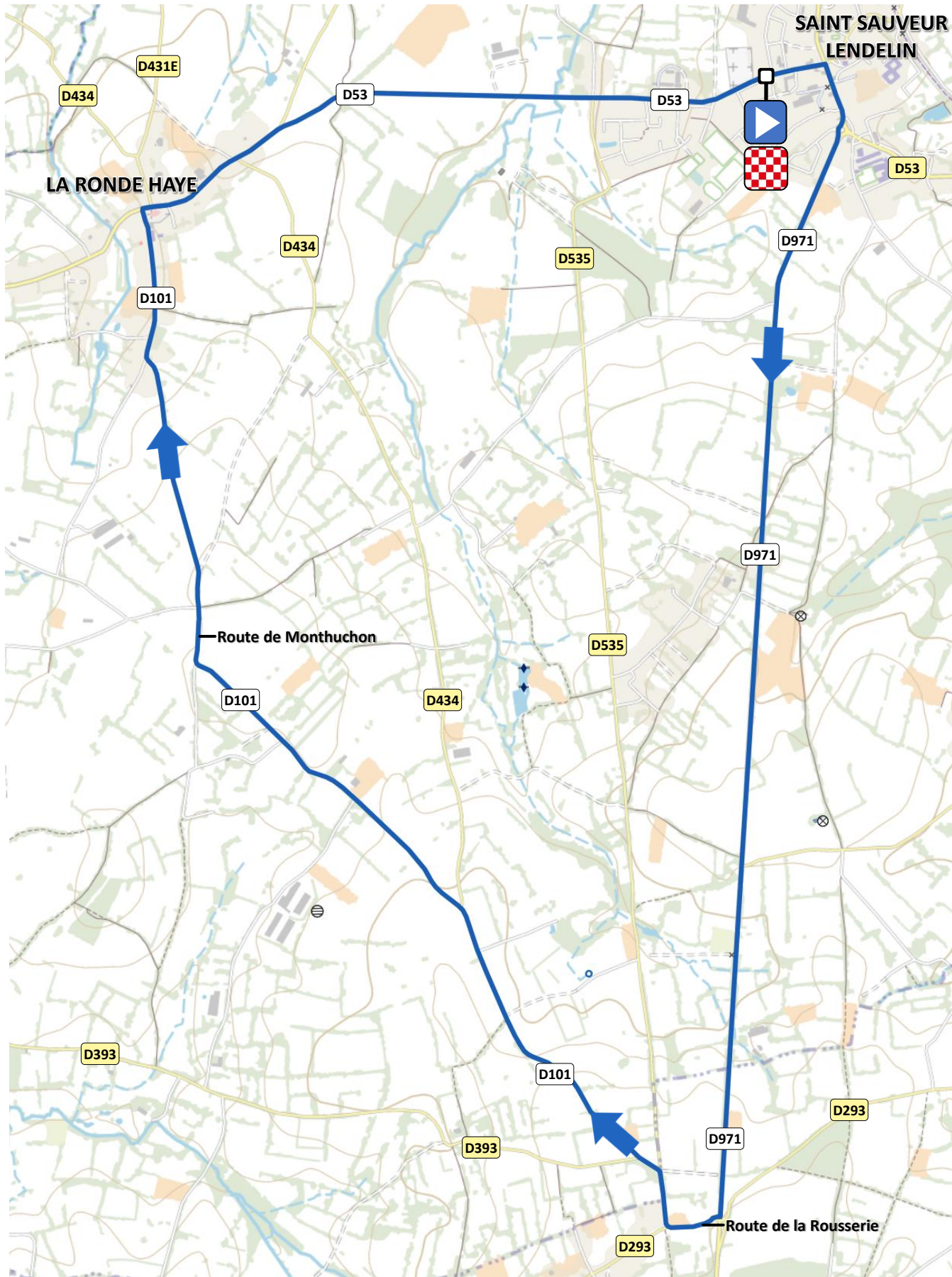
Tous les pilotes (autos et motos) évoluant à l'échelon course doivent être licenciés à la FFC et **ne doivent pas avoir consommé d'alcool.**

Radio Course Obligatoire : 157,575 (Les radios sont prêtées par L'échappée sur le parking officiels si vous n'en possédez pas).

PLAN DE DEPART



PLAN



Composition Course

10,470 km X 14 tours
Total de la Course : 146,6 km

Départ

Km 0 – Rue Du 8 Mai
13h30

Arrivée

Km 146,6 – Rue Du 8 Mai
Largeur de la route : 6m50

Dimanche LE SUPER G EN COTENTIN

15

ITINÉRAIRE HORAIRE

LE SUPER G EN COTENTIN

Dimanche

16

KM		HORAIRES					
A parcourir	Parcourus			45 km/h	43 km/h	41 km/h	
146,6	0	D53	Rue du 8 Mai 1945	▶	13:30:00	13:30:00	13:30:00
146,4	0,2	D971	Rue Maréchal Leclerc		13:30:16	13:30:17	13:30:18
145,9	0,7		Sortie de St Sauveur Lendelin		13:30:56	13:30:59	13:31:01
144,8	1,8		Le Grand Chemin		13:32:24	13:32:31	13:32:38
143,7	2,9		La Butte ès Moulins		13:33:52	13:34:03	13:34:15
143,1	3,5		La Grande Perque		13:34:40	13:34:53	13:35:07
142,5	4,1	D101	Route de la Rousserie		13:35:28	13:35:43	13:36:00
141,2	5,4		La Huerie		13:37:12	13:37:32	13:37:54
140,5	6,1		Route de Montuchon		13:38:08	13:38:31	13:38:56
138,8	7,8		La Jamberie		13:40:24	13:40:53	13:41:25
138,3	8,3	D53	Rue de la Péguchellerie		13:41:04	13:41:35	13:42:09
136,7	9,9		La Salmonerie		13:43:12	13:43:49	13:44:29
136,1	10,5		1 ^{er} Passage sur la Ligne (13)		13:44:00	13:44:39	13:45:22
125,7	20,9		2 ^e Passage sur la Ligne (12)		13:57:52	13:59:10	14:00:35
115,2	31,4		3 ^e Passage sur la Ligne (11)		14:11:52	14:13:49	14:15:57
104,7	41,9		4 ^e Passage sur la Ligne (10)		14:25:52	14:28:28	14:31:19
94,2	52,4		5 ^e Passage sur la Ligne (9)		14:39:52	14:43:07	14:46:41
83,8	62,8		6 ^e Passage sur la Ligne (8)		14:53:44	14:57:38	15:01:54
73,3	73,3		7 ^e Passage sur la Ligne (7)		15:07:44	15:12:17	15:17:16
62,8	83,8		8 ^e Passage sur la Ligne (6)		15:21:44	15:26:56	15:32:38
52,3	94,3		9 ^e Passage sur la Ligne (5)		15:35:44	15:41:35	15:48:00
41,9	104,7		10 ^e Passage sur la Ligne (4)		15:49:36	15:56:06	16:03:13
31,4	115,2		11 ^e Passage sur la Ligne (3)		16:03:36	16:10:45	16:18:35
20,9	125,7		12 ^e Passage sur la Ligne (2)		16:17:36	16:25:24	16:33:57
10,4	136,2		13 ^e Passage sur la Ligne (1)		16:31:36	16:40:03	16:49:19
0	146,6		Rue du 8 Mai 1945	◻	16:45:28	16:54:33	17:04:32



Podium Gislard 2022

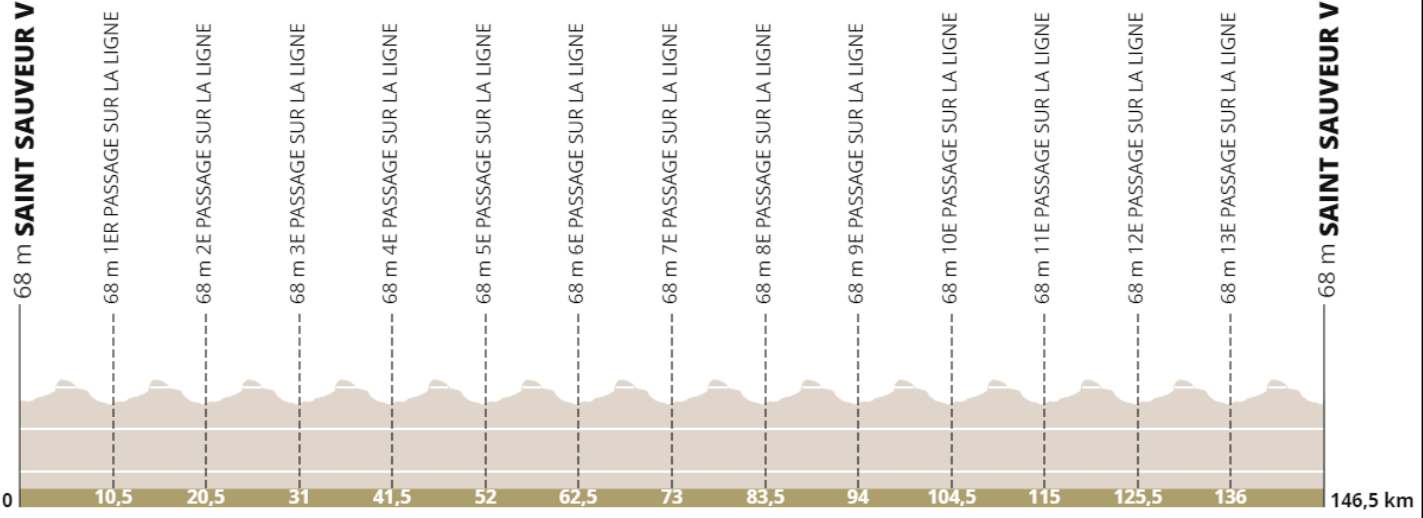
PROFIL



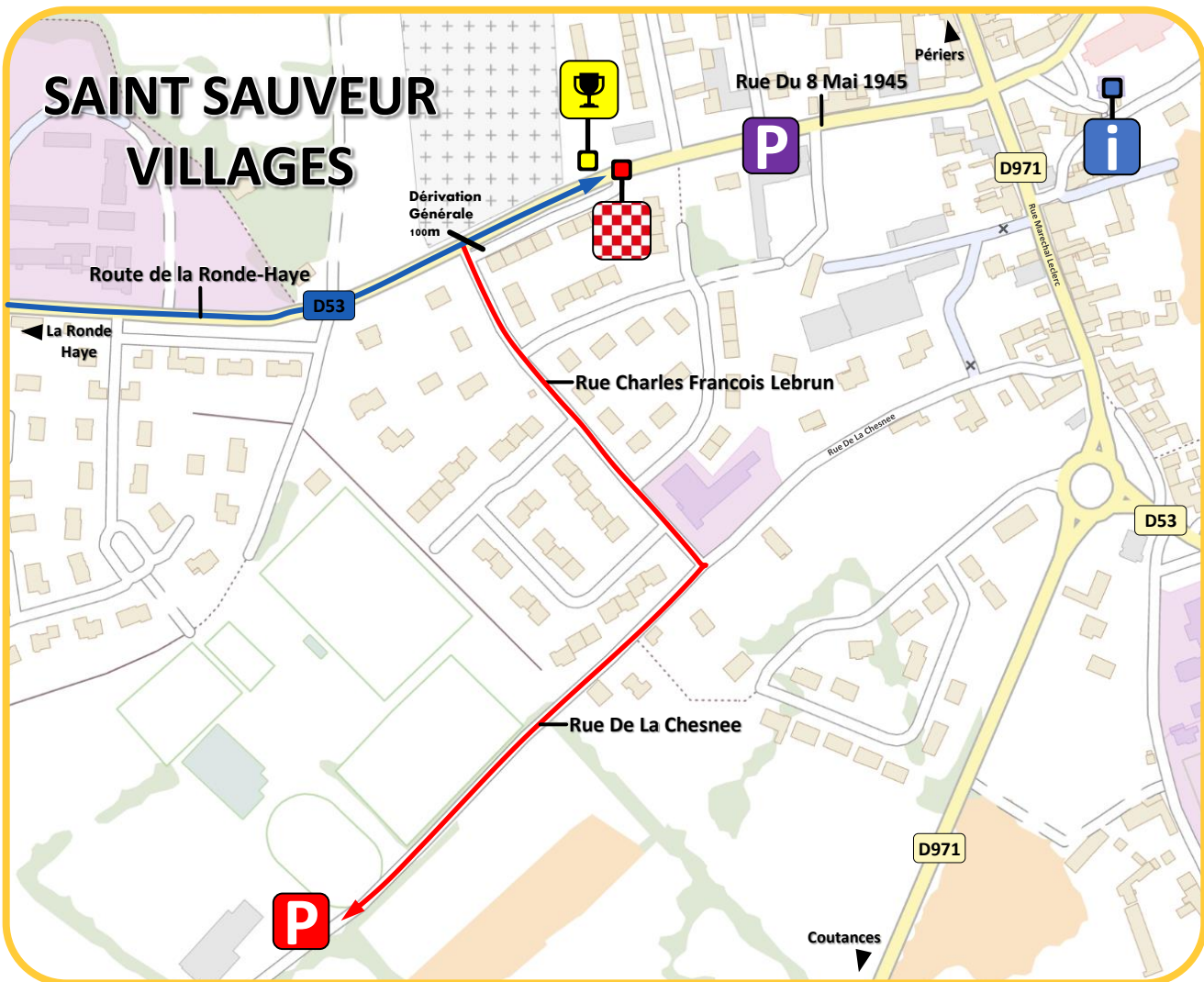
68 m SAINT SAUVEUR VILLAGES



68 m SAINT SAUVEUR VILLAGES



PLAN D'ARRIVEE



Dimanche LE SUPER G EN COTENTIN

17

PROTCOLE

Les coureurs indiqués ci-dessous doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée.

1) Classement individuel

Les 3 premiers

2) Classement par équipe

L'équipe entière et le directeur sportif

3) Le Plus Combatif

4) Trophée de la Manche

Le Leader; Le Leader Open 1

5) Trophée Crédit Mutuel (Classement sur le 2 jours)

Le Leader

PRIX

1) Classement individuelle (Prix FFC)

1 ^{er}	336 €	6 ^e	109 €	11 ^e	41 €	16 ^e	12 €	21 ^e	6 €
2 ^e	252 €	7 ^e	88 €	12 ^e	34 €	17 ^e	8 €	22 ^e	6 €
3 ^e	201 €	8 ^e	67 €	13 ^e	24 €	18 ^e	8 €	23 ^e	6 €
4 ^e	168 €	9 ^e	59 €	14 ^e	20 €	19 ^e	7 €	24 ^e	6 €
5 ^e	134 €	10 ^e	55 €	15 ^e	17 €	20 ^e	7 €	25 ^e	6 €

2) Classement par équipes (Prix FFC)

1 ^{er}	165 €	2 ^e	102 €	3 ^e	63 €	4 ^e	52 €	5 ^e	30 €
-----------------	-------	----------------	-------	----------------	------	----------------	------	----------------	------

3) Classement U23

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

4) Classement Open 1

1 ^{er}	50 €
-----------------	------

5) Prix de la combativité

1 ^{er}	100 €
-----------------	-------

6) Trophée Crédit Mutuel (Classement sur le 2 jours)

1 ^{er}	250 €	2 ^e	150 €	3 ^e	100 €	4 ^e	70 €	5 ^e	50 €
-----------------	-------	----------------	-------	----------------	-------	----------------	------	----------------	------

Total des Prix distribué : 2909 €

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 | Organisation

L'épreuve LA GISLARD est organisée par l'AG Haye du Puits / Organisateur : André Quentin 47 rue du Père Albert – 50580 Portbail sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le dimanche 16 avril 2023.

Article 2 | Type D'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes hommes des catégories, Elite, Open 1.
Elle est inscrite au calendrier national FFC.
L'épreuve est classée en classe Élite Nationale.

Article 3 | Participation

Conformément au règlement FFC article 2.1.005 l'épreuve est ouverte aux équipes, et à titre individuel.

Article 4 | Permanence

La permanence de départ se tient dimanche 16 avril de 10h00 à 12h00 : Mairie, 1 place Léon Le Souhaitier, Saint Sauveur Lendelin.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h00 à 12h00. La réunion des Directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h30 et aura lieu à la permanence de l'organisation.

Le contrôle des signatures des coureurs aura lieu à 12h30, suivi du départ à 13h30 Rue du 8 Mai.

Article 5 | Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.575

Article 6 | Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Echappée.

Il est assuré au moyen de 2 véhicules et 1 moto.

Article 7 | Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.07 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 8 | Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue D971 et est matérialisée (début et fin de zone de ravitaillement). En dehors de cette zone à pied, le ravitaillement à partir des véhicules. Il sera autorisé à compter du km 30 jusqu'aux 20 derniers km.

Article 9 | Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 10 | Classement

La course fait l'objet des classements suivants:

- Classement Individuel;
- Classement par Équipes;
- Classement du plus combatif;

a) Classement Individuel

Le Classement Individuel sera établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

b) Classement par Équipes

Le classement par Équipes s'établit par l'addition des places des 3 premiers de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au Classement Individuel.

c) Prix de la combativité

Il sera établi par les journalistes.

e) Trophée Crédit Mutuel

Un classement challenge est réalisé sur les 2 jours par addition des places de 2 courses.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par la place du classement de La Gislard.

Article 11 | Prix

Les prix suivants sont attribués :

Classement Individuel : 1677 / 25

Classement par Equipes : 412 / 5

Le total général des prix (FFC) distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2 089 €.

Article 12 | Anti-Dopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage se situe à la Mairie de Saint Sauveur Lendelin.

Article 13 | Protocole

Les coureurs suivant doivent se présenter au protocole dans un délai de 5 minutes après leur arrivée :

Les 3 premiers de l'épreuve ;

Les vainqueurs des classement annexes suivants :

La 1^{ère} équipe, le plus combatif ;

Le Leader et le Leader Open 1 du Trophée de la Manche.

Article 14 | Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

RÉGION
NORMANDIE

Le
SUPER

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



5
COUTANCES
MER ET BOCAGE

leCotentin
COTENTIN

EN COTENTIN

Fond de carte : IGN / Profil : La Flamme Rouge

Gainsbarre Gislard Organisation
André QUENTIN
47, Rue du Père Albert, Portbail
50580 Portbail sur Mer